



AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée régulière tenue à la salle du Conseil du centre administratif de la MRC le 17 août 2016, a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 14-16

Règlement autorisant la rémunération et le remboursement de la Société québécoise des infrastructures pour la réalisation des travaux d'implantation du poste de la Sûreté du Québec

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 23 août 2016.

Guy Jauron
Secrétaire-trésorier
